

Bilan des consultations PFBC – juin 2020 (annexe 5.4 du PFBC)

Afin de co-construire le PFBC avec les membres de la commission de la forêt et du bois de Corse, une phase de consultation a été menée au printemps 2020.

Les contraintes sanitaires ont perturbé l'organisation de cette consultation, initialement prévue sous forme d'ateliers de travail. Elle s'est donc finalement réalisée à travers des entretiens téléphoniques menés après invitation de l'ensemble des membres consultés.

1. Personnes sollicitées pour un entretien individuel

La liste des membres sollicités pour un entretien individuel est telle que présentée dans le tableau suivant.

Nom structure	Personne consultée	Courriel
ADEME	M. Christophe LE GRAND	christophe.legrand@ademe.fr
CCI Corse	M. Nicolas ISONI	isoninicolas@gmail.com
CFDT – URI CFDT CORSICA	Mme Françoise SPINOSI	francoise.spinosi@odarc.fr
CFDT – URI CFDT CORSICA	M. Christophe CARRE	c.carre@corse.cfdt.fr
CGT	M. Thomas VAUCOULEUR	thomas.vaucouleur@agriculture.gouv.fr
CMA Corse	M. Philippe DE RICHAUD	lbd@orange.fr
COFOR (Régional) / 2B	M. Frédéric ORSINI	mairie.santandreadibozio@orange.fr, mairie.santandreadibozio@wanadoo.fr
COFOR 2A	M. Louis ROCCA-SERRA	cofor-corsesud@orange.fr
COFOR 2A		jj.gianni@orange.fr, cofor-corsesud@orange.fr
Comité régional Corse montagne et escalade – Fédération française de la montagne et de l'escalade	M. Paul André ACQUAVIVA	paulandre.acquaviva@gmail.com
Conservatoire d'Espaces Naturels	M. Dominique TASSO	contact@cen-corse.org
Coopérative	Mme Maria DE PERETTI DELLA ROCCA	mdeperettidellarocca@free.fr
CRA Corse	M. Jean-Claude LECA	blanche.casanova@haute-corse.chambagri.fr

Nom structure	Personne consultée	Courriel
CRPF	M. Daniel Luccioni	daniel.luccioni@yahoo.fr
EPL Sartene		pascale.tesseyre@educagri.fr
ETF	M. Marien LUCIANI	
Experts forestiers	M. Hubert AUDEVAL	contact@corsexpertises.com
Fédération régionale de la chasse de Corse	M. Jean-Baptiste MARI	fdc2b@orange.fr
GIRTEC		paulgrimaldi-girtec@orange.fr
Groupe chiroptères corses – protection des mammifères	M. Jean-Yves COURTOIS	jy.courtois@free.fr
Industries du bois	M. Thomas PAOLINI	
Industries du bois	M. Daniel SABATIER	
Industries du bois	M. Philippe DE RICHAUD	lbd@orange.fr
Industries du bois	M. Thierry BARONTI	
Industries du bois	M. Pantaléon ALESSANDRI	pantaleon.alessandri@live.fr
LEGNU VIVU (EX)	M. Sébastien BRUNEAU	contact@lccsn.fr
ONCFS	M. Xavier PERONI	xavier.peroni@ofb.gouv.fr
ONF	M. Christophe FELDER	christophe.felder@onf.fr
PNRC	M. Germain PAOLACCI	germain.paolacci@onf.fr
SEM Corse Bois Energie	Mme Nadine NIVAGGIONI	nadine_nivaggioni@hotmail.com
SIS Corse 2A		directeur@sis2a.corsica
SIS Corse 2B		secretariat-general@sis2b.corsica
STC Corsica	M. Dominique SANTELLI	dominique.santelli@hotmail.fr
STC Corsica	M. Jean-Antoine OTTAVI	ja.ottavi@hotmail.fr
Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de Corse – Forestiers Privés de Corse	M. François PIACENTINI	francois.piacentini@orange.fr
Université de Corse		federici@univ-corse.fr

2. Modalités de consultation

Les consultations ont été initiées par un premier courriel afin de présenter la démarche et solliciter une demande de rendez-vous, tout en s'assurant que la personne contactée était la personne adéquate pour répondre à la demande.

Face au faible taux de réponse, une relance par courriel a été réalisée, suivie d'un appel téléphonique pour les personnes pour lesquelles les coordonnées étaient disponibles dans les listings de la DRAAF ou par recherche internet.

Le premier courriel envoyé est reproduit ci-dessous.

« Bonjour,

*Je représente le prestataire qui appuie la DRAAF et la CDC dans l'élaboration du **Programme Régional de la Forêt et du Bois en Corse.***

L'élaboration de ce document est en bonne voie, mais une part importante de concertation plus élargie est prévue pour mieux orienter les actions à retenir. Des ateliers thématiques étaient ainsi envisagés le mois précédent mais la crise sanitaire a perturbé les modalités de travail.

Néanmoins, malgré le récent dé-confinement, nous avons convenu de vous associer d'une autre façon, à l'occasion d'un entretien téléphonique pour partager le contenu en cours d'élaboration.

Pour votre information, vous trouverez en pièce jointe un document qui récapitule la démarche du PRFB Corse : note_prfb_cadre-demarche_jul2019.pdf

Au lien suivant, vous trouverez d'autres documents utiles concernant l'historique et le cadre de ce PRFB : <https://www.mtda.fr/cloud/index.php/s/zSdCAG8iHwzcyY8>

Pour vous associer à l'élaboration de ce document, vous trouverez en pièce jointe un document présentant les orientations rédigées à ce stade, et un tableau (en 3 onglets) avec les actions prévues dans le cadre de ce PRFB. Il s'agit d'un document de travail sur lequel nous aimerions votre avis / contributions :

- *partagez-vous les grandes orientations retenues ? Elles s'appuient sur l'ensemble des travaux qui ont été menés jusqu'à ce jour (politique forestière CDC de 2016, plan de relance 2015, PPRDF de 2013....). Pensez-vous qu'elles excluent certains points importants ?*
- *quels regards portez-vous sur ces actions ?*
 - *en manquent-ils ?*
 - *certaines ne sont pas pertinentes, ne fonctionnent pas, ne sont pas adaptées?*
 - *s'il fallait ne retenir que 3 actions dans chaque orientation, quelles seraient-elles ?*
- *Selon vous, si vous partagez le constat des difficultés de mise en oeuvre des actions des plans précédents (CDC 2016, relance 2015), quelles en sont les raisons et quelles seraient les enseignements à suivre ?*
- *globalement, quels sont les éléments que vous souhaitez partager à l'occasion de cette démarche : propositions, attentes ?*

Pour faciliter l'analyse de ces documents et échanger de vive voix sur ces éléments, nous avons convenus de proposer des entretiens téléphoniques individuels d'une heure maximum sur les créneaux suivants (horaires de 8h30 à 19h30, à votre convenance, et selon disponibilités) :

- *lundi 15*
- *mardi 16*
- *mercredi 17*
- *lundi 22*
- *mardi 23*

- mercredi 24

Pouvez-vous par retour de mail nous faire part de vos intentions ou souhaits de créneaux, avec :

- un numéro où vous joindre
- 3 créneaux souhaités sur ces jours, dans la plage horaire indiquée ?

A défaut, pouvez-vous faire suivre ce courriel à la personne de votre structure ressource sur ce sujet ?

Vous pouvez dans tous les cas, nous faire parvenir, si souhaité, vos contributions écrites par mail ou par dépôt de fichier au lien suivant : <https://www.mtda.fr/cloud/index.php/s/A34xN4CbAodEPSM>

Comptant sur votre participation à cette démarche, je suis à votre disposition pour toute question. »
Le courriel de relance est reproduit ci-dessous :

« Bonjour,

Nous vous avons fait parvenir semaine dernière un courriel concernant l'élaboration du PRFB.
Sauf erreur de notre part, ce courriel est resté sans réponse.

En tant que membre de la CRFB, **vo**tre avis compte pour ce travail et nous souhaiterions pouvoir échanger avec vous.

Vous trouverez ci-dessous le mail envoyé en semaine 24.

Merci de me confirmer par retour de mail des créneaux horaires où vous seriez disponibles ainsi qu'un numéro où vous joindre. »

3. Synthèse des consultations

Les retours de ces consultations ont été limités en nombre.

Pour autant, les échanges ont permis d'approfondir des éléments de diagnostic ou de contexte, d'ouvrir quelques débats. Les sujets et idées suivantes sont les éléments saillants tirés de ces consultations. Ils ont été repris pour partie dans le diagnostic, les orientations et actions du PFBC :

- La forêt représente 30 % des parcelles dont l'indivision n'est pas réglée ; les biens non délimités sont fortement présents en Corse, ce qui complique encore l'exploitation du foncier ; la résorption des problématiques foncière nécessitera plusieurs décades (70 ans selon le GIRTEC)
- La sylviculture en forêt privée est sur le déclin en Corse depuis plusieurs décades comme en témoigne le nombre d'experts forestiers en activité sur l'île (un seul professionnel disposant du titre) ; pour autant, l'exploitation forestière se fait, mais malheureusement en dehors des circuits officiels
- L'exploitation des bois est très contrainte sur le plan technique et économique, ce qui génère des écarts de prix importants avec le continent, pour des produits similaires ;
- Les paradoxes de la desserte forestière :
 - Nécessaire pour l'exploitation du bois et la défense des forêts contre l'incendie,
 - Mais coûteuse en entretien, impactant pour la faune et les écosystèmes, facilitant la pénétration des activités non autorisées...
- La Corse manque de projet industriel qui permettraient de structurer la filière ;

- Si le liège bénéficie d'une forte publicité, les plantes comme l'Immortelle ou la myrte représentent un enjeu de valorisation ; ces plantes sont prélevées en dehors de tout contrôle ;
- La gouvernance partagée entre l'État et la Collectivité de Corse peut réduire la cohérence des actions, chaque institution ayant ses propres intérêts et orientations ;
- Quelques actions ressortent des propositions des personnes consultées. Ces actions ont permis de compléter ou modifier les propositions d'actions du PFBC :
 - Promouvoir la gestion forestière durable et la réalisation de document de gestion ;
 - Aider (à l'instar de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels - ICHN) et encadrer l'exploitation forestière, notamment celle sur le chêne vert / bois bûche ;
 - Optimiser l'exploitation forestière en valorisant le maximum de produits et réduisant son impact sur les milieux ;
 - Faire appliquer la réglementation forestière ;
 - Mieux connaître et développer la desserte forestière pour les besoins de la DFCI et la mobilisation du bois ;
 - Promouvoir le sylvopastoralisme, en contractant entre forestier et agriculteur ;
 - Promouvoir et structurer la production de pellet ;
 - Porter et décliner un projet stratégique de filière ;
 - Adosser des unités de séchage du bois aux unités de cogénération ;
 - Engager un plan de mobilisation de la première transformation ;
 - Soutenir les investissements industriels nécessitant de forts besoins capitalistiques
 - Favoriser le bois dans les marchés publics ou toute solution permettant de proposer un bilan carbone le plus bas possible ;
 - Dans les zones d'interface forêt habitat, l'État ou la Collectivité doivent se substituer aux propriétaires qui ne mettent pas en œuvre les mesures de gestion préconisées ;